



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, André Martel, greffier-trésorier de la Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le 11 février 2025 à 18h30 au 3, chemin de Hatley, Compton (Salle du Conseil) ;

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dans l'objectif de transformation d'un garage détaché en résidence principal, la demande de dérogation mineure a pour effet de déroger au règlement de zonage no 2020-166, lequel exige une marge latérale minimale de 2m, alors que le garage en question a une marge latérale de 1.62m à 1.83m.

Identification du site concerné :

Le lot concerné est le lot numéro 1 802 647 du cadastre de Québec situé au 365 rue Morel.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Compton, ce 23 janvier 2025.

André Martel
Greffier-trésorier